



Référent familles : [philippe.pailla@ac-reims.fr](mailto:philippe.pailla@ac-reims.fr)

(Fiche pratique)

Tel : 03 24 59 71 87

## 1. La situation

---

► Dès l'Ecole Maternelle parfois, votre enfant est un élève:

- ▶ S'exprimant aisément, usant d'un vocabulaire très évolué pour son âge,
- ▶ Capable de s'approprier de nouvelles connaissances facilement et par ses propres moyens,
- ▶ Manifestant une grande vivacité d'esprit, une maturité intellectuelle étonnante, un sens certain de l'humour, posant beaucoup de questions,
- ▶ doté d'une excellente mémoire et d'une grande curiosité,
- ▶ Paraissant rêveur, semblant ailleurs ou faisant autre chose et tout à coup témoignant d'une réflexion juste et appropriée,
- ▶ Très en avance sur les autres élèves de la classe dans bien des domaines,

▶ ...mais aussi parfois,

- ▶ Capable dans ses résultats scolaires du meilleur comme du pire, parfois mal à l'aise à l'école,
- ▶ Contestataire et n'acceptant pas toujours votre autorité,
- ▶ Croyant tout savoir, posant sans arrêt des questions (Pourquoi, pourquoi,...),
- ▶ A l'écriture négligée, mal à l'aise avec son corps et dans les activités sportives,
- ▶ Désorganisé avec son matériel scolaire ou son cahier de textes,
- ▶ Fragile affectivement, dans sa relation aux autres et réagissant très mal devant un échec, angoissé,

▶ ... finalement, un enfant

- ▶ Qui vous surprend à bien des égards,
- ▶ Qui vous déroute aussi,

Votre enfant est PEUT-ETRE un élève intellectuellement précoce (EIP). Aucune de ces spécificités n'est à elle seule un indicateur de précocité intellectuelle. Votre enfant ne présente pas non plus forcément toutes ces caractéristiques. La conjonction, le cumul, l'intensité et la présence de plusieurs de ces caractéristiques, à un âge qui n'est pas celui de la moyenne des enfants de sa classe d'âge, doit attirer l'attention et amener à poser la question d'une éventuelle précocité.

## 👉 2. L'élève intellectuellement précoce (EIP) : essai de définition

Selon la définition de Jean-Pierre DELAUBIER, Inspecteur Général de l'Éducation nationale, il s'agit d'un « enfant qui manifeste la capacité de réaliser, dans un certain nombre d'activités, des performances que ne parviennent pas à accomplir la plupart des enfants de son âge. »

Au-delà des quelques divergences entre spécialistes et même si le quotient intellectuel (QI) est désormais loin d'être le seul indicateur, on considère généralement que le QI d'un EIP se situe autour de 130.

Ces élèves sont issus de tous les milieux socioprofessionnels. Un élève brillant n'est pas forcément précoce. Un enfant précoce n'est pas forcément brillant. En effet, on considère que si 2/3 des EIP ne rencontrent pas de difficultés majeures et réalisent un parcours scolaire prometteur, le tiers restant peut se retrouver dans une spirale de refus et de rejet de l'école conduisant à des difficultés importantes. En somme, précocité intellectuelle et réussite scolaire ne vont pas forcément de pair.

L'EIP se caractérise avant tout par un fonctionnement spécifique qui entraîne des particularités importantes dans les processus d'apprentissage, de compréhension mais aussi d'attention. L'élève n'est pas « performant » de manière uniforme dans tous les domaines : il s'agit bien d'un élève à besoins éducatifs particuliers.

## 👉 3. Les démarches

Le repérage initial et le signalement proviennent généralement de l'école et/ou de la famille.

Dans tous les cas, il est vital que s'instaure immédiatement un dialogue avec l'école ou l'établissement. Ainsi, vous pouvez être amené à rencontrer, outre l'enseignant de votre enfant, le directeur (trice) et un(e) psychologue scolaire, ou encore le (la) principal (e), le (la) proviseur (e) ou le (la) conseiller (re) d'orientation psychologue.

Le diagnostic doit être posé grâce à un bilan psychologique entrepris autant que de possible par le psychologue scolaire (ou auprès d'un psychologue libéral), associé éventuellement à des éléments médicaux.

Une réunion de l'équipe éducative recherche alors les aménagements qui permettent de prendre en compte les besoins particuliers de l'élève.

Au cœur de ces aménagements, il existe plusieurs possibilités : différenciation pédagogique, mobilisation des ressources de l'école (aides personnalisées, voire aides spécialisées), décroissements, approfondissement et enrichissement des apprentissages, accélération du parcours scolaire (« saut de classe »), mais aussi en cas de difficultés plus ou moins importantes, programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), voire plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

Une prise en charge scolaire adaptée doit permettre de compenser des décalages éventuels dus au développement inégal des EIP dans les différents secteurs de leur personnalité et de leur évolution intellectuelle.

## 4. Schéma des procédures et dispositifs

